

## PROCÈS-VERBAL

**Présidence : Michel CALLOT.**

**Membres présents :**

Yannick **POUEY**, Secrétaire général (en visioconférence) ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Marc **TILLY**, Vice-Président (en visioconférence) ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente.

**Assistent également à la réunion :**

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Communication et Marketing ; Xavier **JAN**, Président de la LNC (en visioconférence).

**Excusés :**

Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ;

## Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT .....	3
II.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 JUIN 2023.....	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	3
1.	Statistiques.....	3
2.	Résultats .....	4
3.	Événements .....	4
4.	UCI/UEC.....	5
5.	CNOSF.....	6
6.	Point RH.....	7
IV.	INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL ET DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE.....	7
1.	Président de la LNC .....	7
2.	Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire.....	8
3.	Directeur technique national.....	8
V.	COMMISSIONS.....	9
1.	Route.....	9
2.	E-cycling.....	12
3.	Cyclo-cross.....	13
4.	Mutations.....	13
5.	TFJC.....	13
VI.	LICENCE 2024.....	14
VII.	TARIFICATION 2024 .....	14
VIII.	FINANCES .....	14
IX.	POINT 2024 .....	14
X.	CONGRÈS FÉDÉRAL 2024 .....	15
XI.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING et COMMUNICATION .....	15
XII.	ÉPREUVES OFFICIELLES.....	16
XIII.	QUESTIONS DIVERSES.....	17

## **I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT**

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif.

Il annonce que plusieurs participants suivront cette séance en visioconférence en raison notamment de l'événementiel qui mobilise les différentes équipes fédérales.

## **II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 JUIN 2023**

*L'approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 15 juin 2023 est reportée. Elle se fera ultérieurement via un vote électronique.*

## **III. INFORMATIONS GÉNÉRALES**

### **1. Statistiques**

Yannick POUÉY annonce que le nombre de licenciés s'élève à 106 757 au 30 juin 2023, soit 1 761 licenciés de moins qu'au 30 juin 2022 (-1,62 %).

Tous les comités ultramarins sont en positif, et au global, ils affichent 120 licenciés de plus qu'au 30 septembre 2022.

S'agissant des Comités Régionaux métropolitains, seules la Corse, la Bourgogne–Franche-Comté et la Bretagne connaissent une hausse de leurs licenciés ; tous les autres comités sont en baisse, notamment l'Occitanie, le Centre-Val de Loire et la Région Sud dont le recul est plus prégnant.

En ce qui concerne les familles de disciplines, la situation est la suivante :

- le cyclisme dit traditionnel demeure très stable (-0,23 %) ;
- le VTT perd 931 licenciés, soit une baisse 3,38 % ;
- le BMX perd 1 074 licenciés soit une contraction de 4,30 % ;
- les autres disciplines connaissent une progression de 372 licenciés (+120 %).

À noter que la FFC compte 287 licences VAE et 101 licences E-cycling, ce qui constitue un élément positif pour ces nouvelles catégories d'activité.

Les données relatives aux blocs de licences, sont les suivantes :

- le bloc Compétition connaît une progression de 1,52 % (+477 licenciés) ;
- le bloc Open est en recul de 1 586 licences tandis que le bloc Access est en progression de 1 512 licences. Il conviendra de prendre en compte ces éléments dans les prochains calendriers régionaux ;
- le bloc Jeunesse perd 1 394 licenciés (-3,05 %) – seule la catégorie U17 est en hausse ;

- le bloc Sport connaît aussi une contraction : -5,44 %, soit une baisse de 779 licenciés ;
- le bloc Staff demeure relativement stable : -0,26 %, soit une perte de 44 licenciés ;
- le bloc Staff Pro est en recul de 5,95 %, soit 21 licenciés de moins.

La Fédération compte 13 114 licenciées, soit 505 femmes de plus qu'en 2022. Cette progression témoigne de la qualité du travail de fond réalisé sur ce public.

Eu égard au nombre total de licenciés au 30 juin 2023, il est peu probable que la FFC atteigne l'objectif fixé en début de saison. Cependant, l'impact financier devrait être très limité dans la mesure où les licences Élites ont connu une progression significative.

## **2. Résultats**

Le Président évoque les Jeux Européens lors desquels Antony JEANJEAN a remporté la médaille d'argent en BMX Freestyle et Laury PÉREZ la médaille de bronze.

S'agissant du BMX Race, les athlètes français ont maintenu le niveau de leurs performances durant les Coupes du monde.

À noter également la très belle victoire de Victor LAFFAY sur la deuxième étape du Tour de France.

## **3. Événements**

Le Président relate la réussite indéniable des Championnats de France sur Route, tant sur le plan sportif que sur le plan médiatique comme l'attestent les records d'audience. Il adresse toutes ses félicitations aux équipes qui ont œuvré au succès de cet événement, lequel a contribué à la mise en valeur de la FFC.

En ce qui concerne les Championnats de France de BMX Race, plusieurs athlètes n'ont pas pris le départ pour des raisons diverses. Il conviendra néanmoins de mener une réflexion sur ce sujet avec la Commission *ad hoc*.

Yannick POUHEY estime qu'il est nécessaire que la FFC s'attèle à la rédaction d'une procédure relative aux Championnats de France mentionnant explicitement la visite de la piste de BMX Race, les travaux effectués, ainsi que les délais affectés à ces process. Ladite procédure devra être intégrée au cahier des charges.

Sylvain DUPLOYER note que différents éléments ont affecté le bon déroulé de ces Championnats. Si la piste ne présentait pas de problème particulier, il est certain que la préparation des pistes de BMX Race doit être effectuée par des professionnels maîtrisant parfaitement les outils techniques idoines.

Ludivine DESMONTS-MORNET tient à rappeler l'importance des Championnats de France de BMX Race qui constituent le seul moment où une conférence de presse dédiée à cette discipline peut être organisée, et ainsi attirer de nombreux journalistes.

Le Président poursuit avec les prochains Championnats de France de BMX Freestyle dont la planification est en cours.

Le Président évoque les inquiétudes relatives au calendrier 2024 et annonce qu'un courrier a d'ores et déjà été envoyé par le Siège fédéral à tous les préfets. Il déclare avoir sollicité Marc TILLY et Nicolas ROUGEON pour qu'ils mettent en place une cellule *ad hoc* qui aura pour mission de :

- sensibiliser les Comités Régionaux et les Comités Départementaux sur cette problématique ;
- les accompagner dans la prise de rendez-vous avec les préfetures, afin de s'enquérir dès à présent des éventuelles restrictions qui pourraient toucher leur territoire ;
- recenser les organisateurs qui recourent aux forces de l'ordre, afin de mettre en place des actions spécifiques et préventives visant à maintenir autant que possible le calendrier 2024.

Nicolas ANDRÉ déclare que plusieurs préfetures ont contacté par la voie téléphonique la FFC à la suite de la réception du courrier envoyé par le Siège fédéral. Certaines d'entre elles ont assuré que leurs territoires ne seraient pas touchés par les restrictions sécuritaires, tandis que d'autres ont indiqué qu'elles n'avaient pas de visibilité sur ce sujet à date. L'annulation de la Route de l'Isard par la gendarmerie qui a explicité qu'elle ne pourrait pas gérer la sécurité en raison de la tenue de la Coupe du Monde de Rugby témoigne du risque avéré qui pèse sur les épreuves.

Le Président fait savoir que cette situation sera relayée auprès du ministère de l'Intérieur.

Il annonce que les statuts de la filiale France Vélo Événements ont été déposés.

#### **4. UCI/UEC**

Le Président déclare que la FFC a saisi la directrice générale de l'UCI sur le sujet des vélos qui seront utilisés pour les Championnats du monde de Glasgow et les Jeux olympiques 2024. En effet, la tige de selle étant un peu plus large, elle s'adapte difficilement aux blocs de départ. Aussi la Fédération a-t-elle proposé à l'UCI de lui fournir une pièce destinée à adapter lesdits blocs.

Christophe MANIN spécifie que le nouveau vélo fourni par Look a été contrôlé par l'UCI qui l'a jugé conforme.

Le Président relate le Comité directeur UCI du 5 juillet 2023 lors duquel la question des transgenres a été évoquée sous deux angles :

- l'angle médical (impact positif sur la masse musculaire ; pérennité de l'aspect biomécanique ; facteurs psychologiques liés à la testostérone qui ne sont pas actuellement mesurables) dont les éléments ne peuvent à ce jour être quantifiés ;

- l'angle juridique avec la problématique de la discrimination qui indique que la participation des transgenres aux compétitions pourrait être acceptable à condition qu'elle soit raisonnable, proportionnelle et nécessaire pour protéger une concurrence loyale (principe du droit commercial). Or, la question de la concurrence loyale dans le sport ainsi que celle liée à la proportionnalité sont difficiles à évaluer.

À l'issue de cette réunion, l'UCI a demandé à ses membres de se prononcer avant le 15 juillet 2023 sur les trois solutions suivantes :

- conservation de la règle actuelle (maintien du taux de testostérones durant un délai de deux ans) ;
- mise en place d'une nouvelle règle établissant ce délai à quatre ans ;
- interdiction faite aux athlètes féminines transgenres ayant fait leur transition après la puberté de participer aux compétitions enregistrées au calendrier international UCI, toutes disciplines et toutes catégories confondues. Cependant, la catégorie Hommes dans l'ensemble des compétitions Cyclisme pour tous et Masters serait renommée Hommes Open, et les athlètes seraient autorisés à y participer sans aucune restriction. Cette catégorie ferait l'objet d'un seul classement général. Pour rappel, cette troisième solution est celle adoptée par la Grande-Bretagne.

Il est évident que ce sujet concerne profondément les actrices du sport cycliste, dans la mesure où cette question ne se pose pas lors de l'accueil dans le peloton masculin d'une femme ayant effectué une transition vers le sexe masculin.

Éric MEINADIER confirme que la FFC n'a enregistré aucune demande de participation d'athlètes femmes devenues hommes à des compétitions masculines. Les seules demandes concernent les hommes ayant effectué une transition pour devenir femmes.

Il souligne l'impossibilité de définir une solution sur le plan médical avant de nombreuses années, car il est difficile de juger sur quelques paramètres, alors que les différences entre un homme et une femme sont multiples.

Il suggère une consultation et un échange intervenant entre les participants à l'issue duquel le Président propose de mener une réflexion plus approfondie sur ce sujet. Ce point sera de nouveau évoqué lors de sa séance du mois de septembre, après la décision de l'UCI.

## **5. CNOSF**

Le Président annonce l'élection de David LAPPARTIENT à la présidence du CNOSF avec une très grande majorité (36 voix en sa faveur contre 8 voix pour Emmanuelle BONNET-OULALDJ).

Lors de ses différentes prises de paroles, David LAPPARTIENT s'est voulu rassurant et a fait part de sa volonté de maintenir la stabilité au sein de l'institution, d'autant que le CNOSF aura plusieurs sujets sensibles à traiter dans les prochains mois, tels que le dossier relatif à l'équipementier officiel des Jeux olympiques de Paris ou encore le dossier concernant une candidature pour les Jeux olympiques d'hiver 2030.

## **6. Point RH**

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif fédéral s'élève à 69,04 au 30 juin 2023, avec 55 CDI et 14 CDD, contrats d'alternance et de professionnalisation.

Il rappelle que la direction financière avait provisionné dans ses comptes 2022 une action portée au Conseil des prud'hommes par un ancien salarié. Or, ce dossier ayant été résolu, le Conseil des prud'hommes s'est officiellement désisté et les poursuites ont été abandonnées. En conséquence, ce dossier n'aura aucun impact financier sur l'année 2023.

L'accord sur le télétravail qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2023 a remporté une forte adhésion de la part des salariés : beaucoup ont renoncé à leur ancien avenant pour intégrer ledit accord.

Une réflexion est en cours concernant la gestion et le tri des déchets dans les locaux administratifs, avec notamment l'installation de points de collecte pour le papier, le carton et les emballages, et la réduction du nombre de corbeilles dans les bureaux.

Le Président indique que la meilleure solution serait la suppression des corbeilles dans les bureaux qui réduit considérablement le volume des déchets et permet un meilleur tri à la faveur de la mise en place de bacs appropriés.

Il remercie Christophe XHONNEUX pour le travail réalisé sur l'accord télétravail.

## **IV. INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL ET DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE**

### **1. Président de la LNC**

Xavier JAN évoque les Championnats de France qui se sont parfaitement déroulés et qui ont représenté une très belle fête du vélo. La qualité du spectacle sportif, la qualité de l'accueil et du public étaient remarquables. Quant à la concertation entre le FFC et la LCN sur les sujets relatifs à la sécurité, elle s'est avérée extrêmement efficace, notamment grâce à l'intelligence et à l'expertise du président du jury des commissaires, et a permis une parfaite équité sportive.

Il salue la très belle victoire de Victor LAFFAY lors de la deuxième étape du Tour de France. Cet événement constitue indéniablement un point très positif pour l'équipe Cofidis.

Le Tour des Alpes maritimes et du Var qui se déroule en principe sur trois jours devrait être scindé en deux avec la Classic Var sur une journée et le Tour des Alpes maritimes sur deux jours.

Eu égard à la richesse du nombre d'équipes françaises, la LNC a renouvelé une demande d'exception auprès de l'UCI concernant l'abaissement l'âge des coureurs stagiaires afin d'élargir le nombre de recrutements.

Face à l'évolution du cyclisme professionnel, du rajeunissement des athlètes et de la création des équipes réserves, il conviendrait de mener une réflexion avec les clubs amateurs afin de faire évoluer la réglementation relative aux équipes continentales par

rapport aux centres de formation qui ne permettent pas aux athlètes de conserver deux licences (une licence auprès de son équipe et une licence de son club d'origine), pratique qui maintient une cohésion entre les structures professionnelles et les clubs.

Le Président déclare que ce sujet fera l'objet d'une réflexion par le Bureau Exécutif, mais qu'il est absolument nécessaire de prendre en compte la position des clubs sur ce sujet, ainsi que celle des Comités Régionaux.

Xavier JAN assure que la LNC souhaite faire évoluer cette réglementation en prenant en considération les clubs des jeunes coureurs. Il s'agit d'une démarche nécessaire, mais assurément bienveillante, au regard de l'évolution du cyclisme professionnel.

## **2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire**

Éric MEINADIER aborde le sujet des conditions médicales d'accès à la licence et rappelle que le Bureau Exécutif et le Conseil Fédéral ont validé le maintien du CACI en cas de symptômes évoquant des pathologies cardiaques à risques.

Pour autant, il est essentiel que le nouveau texte réglementaire soit parfaitement clair pour les licenciés. En conséquence, il est proposé de transformer le questionnaire en module santé en renforçant l'aspect éducatif, en améliorant sa visibilité, et en intégrant une introduction explicative.

Le Président indique que ce document doit reprendre exactement les points validés par le Bureau Exécutif et le Conseil Fédéral, et être parfaitement clair pour éviter tout sujet d'interprétation.

Yannick POUÉY estime que le vocable « Questionnaire » ainsi que sa forme doivent être conservés, car ils impliquent l'action de se questionner sur sa santé en amont de la prise de la licence.

Éric MEINADIER explicite que le principe était de mettre en place un module éducatif et d'alléger les phrases en supprimant les tournures interrogatives.

Le Président invite le Bureau Exécutif à effectuer une lecture du document, lequel sera soumis à son approbation lors d'une prochaine réunion. Les éventuelles remarques devront être transmises au Président qui les centralisera.

## **3. Directeur technique national**

Christophe MANIN relate les derniers résultats sportifs comme suit :

- Coupe du monde BMX à Papendal : lors de la 1<sup>re</sup> manche, Romain MAHIEU est arrivé premier et Arthur PILARD est arrivé 2<sup>e</sup>. Lors de la 2<sup>e</sup> manche, Joris DAUDET est arrivé 1<sup>er</sup> et Sylvain ANDRÉ est arrivé 2<sup>e</sup>. Si aucune fille n'est arrivée en finale, les U23 filles et garçons ont obtenu de bons résultats ;
- Jeux Européens : Anthony JEANJEAN est arrivé 2<sup>e</sup> en BMX Freestyle et Laury PÉREZ 3<sup>e</sup>. En VTT, Loana LECOMTE, tenante du titre, est arrivée 5<sup>e</sup>, tandis que Pauline FERRAND-PRÉVOT a été victime d'une crevaison ;
- Coupe du monde VTT de Val di Sole : Joshua DUBAU est arrivé 4<sup>e</sup>, Maxime MAROTTE 6<sup>e</sup> et Jordan SARROU 8<sup>e</sup>. Chez les filles, Pauline FERRAND-

PRÉVOT a chuté et Loana LECOMTE n'a pas pris part à cette épreuve. En qui concerne le classement olympique, tant pour les filles que pour les garçons, la France occupe la deuxième place, derrière la Suisse.

Dans le cadre d'un stage franco-allemand qui se déroule au Centre national de cyclisme, quinze athlètes allemands et cinq staffs sont actuellement présents. Ce stage fait suite au stage entraînement et compétition auquel l'Équipe de France Relève de Piste a participé quinze jours auparavant à Cottbus. Ces stages ont été entièrement financés par l'OFAJ.

Les athlètes fédéraux se préparent actuellement pour les Championnats du monde de Glasgow lors desquels la France sera présente dans treize disciplines. Cet événement représente des enjeux majeurs pour les athlètes : enjeu de résultats pour une qualification aux Jeux olympiques de Paris, enjeu de confiance, enjeu de performance des athlètes eu égard aux subventions accordées par l'ANS. Enfin, ces championnats seront l'occasion pour l'équipe de France de travailler de manière transversale et pour la DTN de présenter le matériel qui sera utilisé lors des Jeux olympiques 2024. À noter qu'un programme de préparation à cette compétition a été largement déployé avec des réunions de chefs de mission animées par David LAPPARTIENT ; des réunions internes de coordination logistique et des réunions de coordination générale avec tous les coaches et les managers. Quant à la communication, toutes les actions ont d'ores et déjà été anticipées.

Dans le cadre de la Commission de recrutement des militaires à l'armée des champions, les deux candidatures de la FFC ont été validées. Il s'agit de Laury PÉREZ qui rejoindra l'armée de l'air et de Timmy GILLION qui sera gendarme à compter du mois d'octobre.

## V. COMMISSIONS

### 1. Route

Nicolas ANDRÉ évoque la participation aux Coupes de France N1, N2, N3 et aux Championnats de France, et fait part de la volonté de la Commission Nationale de durcir les conditions pour les équipes labellisées qu'il détaille comme suit :

*« Une structure club dont une équipe est engagée en N doit :*

*Mettre en œuvre pour tous les coureurs le projet de suivi et de formation qui comporte :*

- *L'organisation d'entraînements collectifs hebdomadaires, ainsi que de stages hivernaux d'au moins 2 jours par mois.*
- *La participation obligatoire aux manches de la Coupe de France des clubs "National".*
- *La prise en compte du programme et des objectifs des équipes de France.*

*Respecter le projet de formation ci-dessus :*

- *En disposant d'installations sportives avec un "service course" ainsi que d'une aide matérielle et vestimentaire pour chaque coureur et moyen de déplacement pour se rendre en course.*

- *En prenant toute disposition utile pour que les coureurs de l'équipe honorent les sélections en Équipe de France, prioritairement à toute autre participation.*
- *En confiant l'encadrement de l'équipe dans les épreuves du calendrier FFC/UCI au Directeur Sportif, Manager Général Entraîneur ou très exceptionnellement à une personne titulaire d'un BF 3 Route au minimum.*
- *En intégrant le Projet de Performance Fédéral (PPF) validé par le Ministère chargé des Sports en tant que structure associée.*
- *En respectant le Règlement Médical fédéral.*
- *En transmettant en version informatique une maquette du maillot de la structure (.JPG) ainsi qu'une photo de présentation de votre équipe ; lesdites maquette et photo de présentation de l'équipe pouvant être ainsi utilisées sur des outils de promotion fédérale.*
- *En préconisant la participation de l'entraîneur au séminaire de formation continue, organisée par la DTN.*

**IMPORTANT :**

*Tout manquement à l'une des obligations (ou plusieurs) ou l'un des engagements (ou plusieurs) ci-dessus peut conduire aux sanctions ci-après prononcées par la CACG :*

- *Non-labellisation de la demande d'engagement de l'Équipe au niveau sollicité en année N. Cette sanction peut être étendue aux années postérieures en fonction du manquement reproché.*
- *Rétrogradation en niveau National inférieur à tout moment de l'année (y compris à la phase de validation du label).*
- *Retrait immédiat du label National du niveau du club en cours d'année en fonction du manquement reproché.*

*NB : Les labels des structures N ne sont pas cumulables entre eux.*

*2) Règlement particulier des Coupes de France et au sein du règlement particulier des championnats de France :*

**ARTICLE 14. QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE (CPF) et paragraphe "Quotas pour les équipes labellisées 'National' et les comités régionaux" (CDF) :**

*En cas d'absence à une ou plusieurs manches de Coupes de France, le club labellisé perdra son droit à quota pour les championnats de France donc de fait, ne pourra pas y participer. »*

Le Président met aux voix la proposition de la Commission Nationale Route visant à modifier les règlements particuliers de la Coupe de France N1, N2, N3 hommes sur les obligations et droits de participation.

*La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.*

Nicolas ANDRÉ poursuit avec le cas particulier des coureurs Open 1 déclarés dans l'effectif des structures N.

Au regard de la première année de réforme des licences et de l'évolution des structures labellisées « Nationale » au sein d'un classement par équipe basé sur les résultats sportifs obtenus sur l'ensemble des épreuves du calendrier, la Commission Nationale Route souhaite évoluer la considération de l'effectif déclaré pour la prochaine biennale.

Aussi, la Commission Nationale propose de mettre en place une mesure visant à permettre à certains licenciés Open 1 appartenant à des clubs labellisés N1, N2, N3 et attachés à l'être (club de référence, historique...) sans pour autant viser le haut niveau et vouloir contribuer à la performance du club, pourront demander avant le 31 juillet 2023 à sortir de l'effectif déclaré et ne pas être comptabilisés dans les 8 meilleurs coureurs si tel était le cas.

La demande devra émaner du président du club qui s'est assuré préalablement de l'accord du coureur.

Ce dernier, licencié Open 1, ne sera plus soumis à la montée en catégorie Élite au titre de l'article 2.0.1, sauf en cas de supériorité manifeste constatée.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition susmentionnée.

*La proposition est adoptée à l'unanimité des votants.*

Nicolas ANDRÉ annonce que la DTN et la DERS souhaitent valoriser la discipline du contre-la-montre en créant un ranking spécifique basé sur un chrono individuel effectué par un prestataire extérieur.

Yannick POUÉY explicite qu'il conviendrait de mettre en œuvre un plan plus global visant à mettre en lumière l'ensemble de cette discipline. De surcroît, il estime que le classement national doit absolument être réalisé directement par la FFC et non par un prestataire extérieur.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Président déclare que l'évolution du classement est pertinente, mais qu'il est nécessaire de retravailler le point relatif à la réalisation du classement national et les différents aspects dont les épreuves hors de nos frontières afin d'avoir classement national représentatif avec Fabien RAFFOUX afin que la FFC en conserve sa pleine maîtrise.

Nicolas ANDRÉ aborde le sujet des Championnats de France Route 2024 qui se tiendront en Normandie au même moment que le Championnat d'Europe de football (Euro 2024). Or, en raison des trois matches qui auront lieu le samedi 22 juin 2024 (15 h ; 18 h ; 21 h), il est nécessaire d'adapter la programmation des épreuves.

Par ailleurs, s'agissant du titre amateurs Femmes, il importe de décerner des titres distincts en raison de la création de la licence professionnelle femmes à compter de 2024 :

- un titre dédié au contre-la-montre (avec mise en place d'un quota de participantes) ;

- épreuve en ligne : pour la première année d'organisation, il est proposé une seule épreuve avec deux titres décernés pour deux raisons :
  - difficulté pour définir et calculer le nombre de participantes pour l'épreuve en ligne Élites Femmes (structures professionnelles) ;
  - programmation à caler avant début août 2023 pour prévenir les autorités locales et déclencher tout le processus organisationnel.

Eu égard à ces différents éléments, il sera proposé à l'organisateur la programmation suivante :

- jeudi : Contre-la-montre avec quatre titres décernés (amateurs Femmes et Hommes ; Pro Femmes et Hommes) ;
- vendredi :
  - matin : La Tricolore avec uniquement la Cycloportive (pas de randonnée) ;
  - après-midi, amateurs Hommes ;
- samedi :
  - 11 h 45 — 14 h 45 : épreuves Femmes (Amateurs et Pro) ;
  - 17 h — 19 h : « Boucle bleue » en randonnée portée par France Vélo Événements ;
- dimanche : Pros Hommes.

Le Président soumet au vote la proposition visant à programmer des épreuves deux jours de suite ainsi que la proposition de programme susmentionnée, sous réserve de la possible application au regard des contraintes locales.

*La proposition visant à programmer des épreuves deux jours de suite et la proposition de programme pour les Championnats de France sur Route 2024 sont approuvées à l'unanimité des votants.*

## **2. E-cycling**

Nicolas ANDRÉ annonce qu'une mise à jour de la réglementation E-cycling a été effectuée par la Commission Nationale à l'issue de la première saison de compétition E-cycling. Cette mise à jour vise à apporter des précisions sur :

- les conditions de participation ;
- les catégories ;
- le matériel accepté ou non ;
- le format des épreuves ;
- les engagements ;
- les pénalités.

Des règlements distincts pour les épreuves de Coupe de France et les Championnats de France, dont les pratiques sont différentes, seront présentés au Bureau Exécutif de septembre.

À noter que quatre villes se sont portées candidates pour accueillir le Championnats de France 2024.

### **3. Cyclo-cross**

Sylvain DUPLOYER déclare que la Commission Nationale Cyclo-cross propose à la labellisation les Teams Cyclo-cross FFC suivantes :

Team Cyclo-cross FFC	HEXAGONE	Auvergne-Rhône-Alpes	Intention de candidature
Team Cyclo-cross FFC	TEAM CX TPM	Grand Est	Intention de candidature
Team Cyclo-cross FFC	TEAM GUEVEL	Pays de la Loire	Intention de candidature
Team Cyclo-cross FFC	TEAM JMCX	Hauts-de-France	Intention de candidature
Team Cyclo-cross FFC	TEAM VCP LOUDEAC CX	Bretagne	Intention de candidature
Team Cyclo-cross FFC	ARQUES CX TEAM HAUTS DE FRANCE	Hauts-de-France	Intention de candidature

Le Président met aux voix la labellisation des Teams Cyclo-cross FFC proposée par la Commission Nationale Cyclo-cross.

*La labellisation des Teams Cyclo-cross FFC proposée par la Commission Nationale Cyclo-cross est validée à l'unanimité des votants.*

### **4. Mutations**

En préambule, Yannick POUHEY adresse tous ses remerciements à Christophe LAVERGNE et Nicolas ANDRÉ pour leur précieuse contribution à la rédaction du règlement relatif aux mutations.

S'agissant des périodes de mutations, elles s'établiraient comme suit :

- du 1<sup>er</sup> au 30 septembre pour les cadres techniques (encadrants) et les arbitres ;
- du 1<sup>er</sup> au 31 octobre pour toutes les autres catégories de licenciés.

Les articles concernés par des adaptations sont les articles 1.3 ; 1.6.1 ; 1.6.3 ; 1.8 ; 4.3 ; 6.1 ; et les articles 7 et 8 (cf. annexe).

Le Président met au vote les adaptations apportées au règlement relatif aux mutations exposées par Yannick POUHEY.

*Les adaptations visant à modifier le règlement relatif aux mutations aux mutations sont approuvées par le Bureau Exécutif.*

### **5. TFJC**

Marie-Françoise POTEREAU relate les difficultés rencontrées pour mobiliser les comités pour cette deuxième édition du TFJC qui a réuni 32 clubs complets et 23

Ententes, soit 50 équipes de 8 coureurs (2 Pupilles, 2 Benjamins, 2 Minimes et 2 filles). Il conviendra que le nombre de filles passe à 3 pour la prochaine édition.

Dans le cadre de cet événement, une épreuve relative à l'acculturation à l'olympisme a été organisée au travers d'un quizz à remplir par chaque équipe.

Yannick POUHEY demande si tous les critères de participations des équipes votés lors du Conseil Fédéral ont été respectés.

Marie-Françoise POTEREAU répond par la positive : aucune dérogation n'a été demandée.

Le Président relève qu'il importe que les clubs s'emparent de cet événement.

## **VI. LICENCE 2024**

Le Président explicite qu'il est nécessaire d'effectuer un point sur la réforme des licences afin d'apporter d'éventuels ajustements sur certains éléments.

Yannick POUHEY abonde dans ce sens et ajoute qu'il importe de prendre appui sur les statistiques afin d'appréhender ce sujet.

Le Président indique que cette réflexion devra être menée avant la fin du mois d'août.

## **VII. TARIFICATION 2024**

*Ce point sera traité lors du Bureau Exécutif exceptionnel du 20 juillet 2023.*

## **VIII. FINANCES**

Christophe XHONNEUX annonce que la FFC a perçu la dernière subvention (371 000 euros) émanant de la Région Île-de-France pour les locaux de Trappes.

La FFC a reçu la totalité des subventions promises pour l'acquisition de ces locaux.

## **IX. POINT 2024**

Marie-Françoise POTEREAU annonce que le relais de la flamme a été dévoilé et que le mont Saint-Michel (31 mai 2024) et le mont Ventoux (19 juin 2024) ont été retenus. Des réunions avec les présidents des Comités Régionaux et des Comités Départementaux afférents ont été organisées : la DTN et la direction Communication les accompagneront dans la mise en place d'une animation.

À date, aucune information supplémentaire concernant le Club France n'a été communiquée.

Le travail entre Archi-Folies et les écoles d'architecte suit son cours. Pour rappel, la FFC disposera de deux Archi-Folies.

Dans le cadre de l'opération « Faire vivre les Jeux en interne », le Siège fédéral s'attèlera à travailler sur une décoration des locaux et à mettre en place des animations pour le salarié. Parallèlement, il est demandé une réflexion sur le fait que la FFC commande des mascottes olympiques.

Le Président fait valoir que la dynamique olympique est de plus en plus notable dans les territoires. Il se réjouit que les différents acteurs du cyclisme s'emparent de cet événement.

Il annonce que la FFC étudie la possibilité d'organiser un événement qui accueillerait les clubs fédéraux afin qu'ils puissent profiter ensemble des Jeux olympiques et partager des émotions avec notamment la projection des épreuves cyclistes sur grand écran.

## **X. CONGRÈS FÉDÉRAL 2024**

Yannick POUEY annonce que le lieu qui a avait été initialement retenu et avec lequel un contrat d'organisation et un cahier des charges avaient été signés ne pourra plus recevoir le Congrès fédéral. Deux autres pistes sont actuellement à l'étude pour l'accueil de cet événement.

## **XI. DÉVELOPPEMENT, MARKETING et COMMUNICATION**

Patrick CLUZAUD rappelle que la direction marketing travaille actuellement aux offres de renouvellement des contrats. Bien que ces derniers courent jusqu'à fin 2024, la FFC ainsi que ses partenaires souhaitent que les négociations aient lieu avant les Jeux olympiques et paralympiques 2024.

Dans le cadre de son contrat avec la Fédération sur le volet RSO, l'agence Oxygen démarche actuellement des entreprises en vue de l'élaboration de nouveaux partenariats.

Le Président remercie l'équipe Marketing pour son implication dans ces sujets complexes.

Ludivine DESMONTS-MORNET relate la couverture des Championnats de France sur Route qui ont lieu à Cassel et lors desquels la mascotte Vélis a remporté un vif succès. Durant cet événement, plus de 140 journalistes étaient présents, ce qui témoigne de l'intérêt que portent les médias au vélo.

Les courses Élites étaient essentiellement diffusées sur Eurosport et France 3. Les données relatives aux diffusions et aux audiences sont les suivantes :

- Vélo+ TV : 3 111 personnes se sont connectées à la plateforme ;
- Eurosport : 1,14 million de téléspectateurs, ce qui représente un record historique ;
- France 3 : 2,4 millions de téléspectateurs ;
- Direct Vélo : 80 617 visiteurs.

Deux émissions ont été tournées dans les conditions du direct :

- Tout le sport : 381 000 téléspectateurs ;
- Stade 2 (France 3) : 1,3 million de téléspectateurs.

Quant au nombre de personnes présentes, la FFC est dans l'attente de cette information.

S'agissant des réseaux sociaux, le compte France Peloton (2 500 followers) a publié plus de 90 stories durant ces quatre jours de compétition et a touché plus de personnes que le compte institutionnel fédéral (56 700 followers). De fait, il est évident que les comptes par discipline ont un impact positif du fait des affinités existantes.

Le nouveau site Internet de l'INF a été mis en ligne avec une refonte totale du contenu, de la présentation des informations, de la home page et de la navigation. Les autres sites Internet de la FFC (le site grand public et le site dédié à l'écosystème fédéral) seront développés à partir de cette base technique et graphique. Leur lancement est prévu en novembre 2023.

Le communiqué de presse de l'opération « Elles arrivent » mise en place par ASO et la FFC a été diffusé ce jour.

Marie-Françoise POTEREAU indique qu'il serait pertinent de transmettre ce communiqué aux Comités Régionaux.

Ludivine DESMONTS-MORNET indique qu'il le sera.

## **XII. ÉPREUVES OFFICIELLES**

Nicolas ANDRÉ annonce que trois clubs se sont portés candidats pour accueillir l'interrégion Sud-Est de Cyclo-cross.

Sylvain DUPLOYER explique que ces candidats sont Viviers, Sillans-la-Cascade et Ambert.

Un échange intervient entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel l'interrégion Sud-Est de Cyclo-cross est attribuée à l'unanimité des votants à la ville de Viviers.

S'agissant de la subvention dont dispose le Comité Régional Sud-Paca, la DTN prendra contact pour travailler avec Christian LAZARINI pour tenter de reporter la subvention pour l'organisation à Sillans-la-Cascade de l'interrégion Sud-Est de Cyclo-cross en 2025.

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2024 les épreuves suivantes :

### **2024**

#### **Cyclo-cross**

Trophée de France Cyclo-cross 2024

- Bourbon-Lancy (CR Bourgogne Franche-Comté), les 10 et 11 février 2024.

#### **Jeunesse**

TFJC

- Pays de Montbéliard (CR Bourgogne Franche-Comté), du 5 au 7 juillet 2024 (sous réserve de la signature collectivité PMA).

## **Route**

### Championnats de France de l'Avenir

- Altkirch (CR Grand Est), du 8 au 12 mai 2024 (sous réserve de la signature du contrat d'organisation).

*Les attributions 2024 sont approuvées à l'unanimité des votants.*

## **XIII. QUESTIONS DIVERSES**

Nicolas ANDRÉ informe de l'enregistrement au calendrier UCI de deux épreuves grand public :

- Wish One Millau Grands Causses, les 15 et 16 juin 2024 à Millau (Occitanie) : Série mondiale Gravel UCI
- 66 Degrés Sud la Cyclo, du 25 au 27 avril 2024 à Rivesaltes (Occitanie) : Série mondiale Gran Fondo UCI.

Sylvain DUPLOYER sollicite des précisions concernant les journées techniques organisées pour les équipes de Haute-Savoie à Glasgow afin qu'elles puissent visualiser la construction des différentes pistes.

Le Président explique que la FFC est dans l'attente d'une information précise de la part de l'UCI pour ces journées qui devraient avoir lieu les 8, 9 et 10 août.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 00.**

**La prochaine réunion est prévue le 20 juillet 2023.**

Le Président

Le Secrétaire général

**Michel CALLOT**

**Yannick POUÉY**